

Homologations des produits phytosanitaires pour les cultures maraîchères : mise à jour 2/2024

Version septembre 2024

Auteurs

Martina Keller
Anouk Guyer
Matthias Lutz

Pour les détails, nous recommandons de consulter l'Index des produits phytosanitaires de l'OSAV (www.psm.admin.ch).

De plus en plus souvent, les firmes remplacent les autorisations dont elles disposent pour des produits phytosanitaires par des autorisations de vente pour des produits synonymes. Selon qu'un produit est associé à l'autorisation originale ou à une nouvelle autorisation de vente, les indications autorisées peuvent être différentes. C'est pourquoi, lorsque l'on s'informe des indications autorisées, il est important de s'assurer que le **numéro W sur l'emballage** correspond bien au numéro W dans les banques de données. Pour des raisons de clarté, les produits vendus en petites quantités et utilisés principalement à des fins non professionnelles ne sont pas répertoriés.

Cette liste n'offre pas de garantie d'exhaustivité ni d'exactitude absolue. Seuls les documents originaux de l'homologation (disponibles chez les firmes et auprès du service responsable de l'homologation) ont une portée juridique contraignante!

Insecticides : nouvelles indications

Culture	Organisme nuisible	Produit (firme, numéro W)	Matière active
plein air: fines herbes	pucerons du feuillage	Teppeki (Omya, W-6555-1; Syngenta W 6555-2)	flonicamide
serre: melons	pucerons du feuillage		
serre: poivron	puceron vert du pêcher		

Fongicides : nouvelles indications

Culture	Organisme nuisible	Produit (firme, numéro W)	Matière active
plein air: laitues à tondre (Asteraceae)	anthracnose de la laitue	Slick (Syngenta, W-5056)	difénoconazole
serre: concombre, courges à peau comestible	oïdium des cucurbitacées	Talendo (Corteva, vente: Stähler, W-6340)	proquinazid
serre: aubergine	oïdium des solanacées		proquinazid



Fongicides : modifications

Nom du produit	Firme	Numéro W	Matière active	Remarques
Vitigran 35 Oxykupfer 35	Omya Stähler	7018 7018-2	cuivre	Concombre : réduction du délai d'attente à 3 jours

Herbicides : nouvelles indications

Culture	Organisme nuisible	Produit (firme, numéro W)	Matière active
plein air : persil à grosse racine [Utilisation de la racine]	dicotylédones annuelles monocotylédones annuelles	Cargon S (Stähler, W-7168) Capone (Omya, W-7168-1) Caravel (Leu Gyax, W-7168-2)	clomazone
plein air : poireau [planté]	dicotylédones annuelles monocotylédones annuelles	Siplant (Stähler, W-7282)	acides gras (sous forme de sels de potassium)
plein air : roquette	monocotylédones annuelles	Fusilade Max (Syngenta, W-6085)	fluazifop-P-butyle
céleri-branche	monocotylédones annuelles repousses de céréales	Auxilior Rex (Renovita, W-6085-2) Xenturion (Stähler, W-6085-3)	
plein air: patate douce	monocotylédones annuelles	Select (Stähler, W-6010)	cléthodime
lentille	dicotylédones annuelles	Lentagran 600 EC (Leu + Gyax, W-5262)	pyridate
pois chiche	dicotylédones vivaces		

Délai d'utilisation dès 2024

Le tableau ci-dessous groupe les produits dont l'autorisation a été révoquée en cultures maraîchères pour toutes les indications ou pour certaines d'entre elles, et pour lesquels le délai d'utilisation des stocks échoit jusque l'année 2026.

Agroscope ne garantit d'aucune manière l'exhaustivité de la liste ci-dessous.

Matière(s) active(s)	Produit (firme)	Numéro W	Délai de vente	Délai d'utilisation	Remarques
Insecticides					
abamectine	Vertimec Gold (Syngenta)	7028	28.02.2025	28.02.2026	Retrait des utilisations en plein air. Peut encore être utilisé dans les applications retirées jusqu'au 30 novembre 2025 . Les applications en serre ont été retirées également. Le produit peut encore être utilisé jusqu'au 28 février 2026 .
bifenazate	Acramite 480 SC (Leu & Gyax)	6957		11.07.2025	Révocation des applications dans les cultures maraîchères. Peut encore être utilisé dans les applications retirées jusqu'au 11 juillet 2025 . Les indications retirées ne sont plus visibles dans l'index des produits phytosanitaires.
etofenprox	Blocker (Omya)	7274-1		21.02.2025	Substitué par Blocker (Omya, W-7541)
cyperméthrine	Cypermethrin (Sintagro)	4343	11.06.2025	11.06.2026	Substitué par Cypermethrin (Stähler, W-7609)

Délai d'utilisation dès 2024 (suite)**Agroscope ne garantit d'aucune manière l'exhaustivité de la liste ci-dessous.**

Matière(s) active(s)	Produit (firme)	Numéro W	Délai de vente	Délai d'utilisation	Remarques
Fongicides					
cyazofamide + phosphonate de disodium	Mildicut (Bayer)	6378-1	07.11.2024	07.11.2025	Mildicut W-6378, 6378-2 et 6379 restent homologués.
trifloxystrobine	Tega (Bayer) Tega (Syngenta)	6448 6448-1	30.09.2024	30.09.2025	Tega W-5994-3 reste homologué.
trifloxystrobine	Flint HG (Bayer)	7348		28.02.2025	
Herbicides					
fluroxypyr	Starane Max (Stähler)	7202-1		08.11.2024	Substitué par Starane Max (Stähler, W-7434-1)
pyridate	Herbasan (Omya)	7145-1		21.02.2025	Substitué par Herbasan (Omya W-7539-1)
S-métolachlore	Dual Gold (Syngenta) Frontex (Leu + Gyax) Calado (Stähler) Deluge (Schneiter) Gardo Gold (Syngenta)	5651 5651-1 5651-2 7466 6286	01.10.2024	01.01.2025	S-metolachlor a été supprimée de l'annexe 1 de l'OPPh.
triflurosulfuron-méthyl	Debut (UPL, Stähler) Shiro 500 (UPL) Shiro (Leu + Gyax)	7294 7511 7511-1	01.10.2024	01.04.2025	La substance active a été supprimée de l'annexe 1 de l'OPPh.

OPPh = Ordonnance sur les produits phytosanitaires

Vous trouvez une liste des produits phytosanitaires retirés avec délais d'écoulement de stocks et d'utilisation sur : [Produits phytosanitaires retirés \(admin.ch\)](#)

Informations complémentaires : [Adaptations concernant les substances actives \(admin.ch\)](#)

Impressum

Éditeur	Agroscope Müller-Thurgau-Strasse 29 8820 Wädenswil www.agroscope.ch
---------	--

Rédaction	Martina Keller
Copyright	© Agroscope 2024
ISSN	2296-7230 (online)

Exclusion de responsabilité

Agroscope décline toute responsabilité en lien avec la mise en œuvre des informations mentionnées ici. La jurisprudence suisse actuelle est applicable.